



ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

lundi 10.06.2024 à 20h00

Salle polyvalente - Ecole Bellevie
à Courroux

Ordre du jour

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 25.03.2024.
2. Statuer sur la demande de naturalisation de Mme Dhaouadi Amira et sa fille Sirine, originaires de Tunisie.
3. Statuer sur la demande de naturalisation de M. Lahlou Omar, son épouse Kettani Kamelia et leurs filles Lina et Lilia, originaires du Maroc.
4. Présentation et approbation des comptes 2023 de la Commune Mixte (Municipalité et Bourgeoisie).
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune mixte de Courroux
6. Donner compétence au Conseil communal de procéder à la vente du réseau du gaz de la commune mixte, au prix de CHF 710'000.- ; et en cas d'aboutissement de cette transaction, clôturer le financement spécial du gaz et transférer les fonds à la fortune municipale.
7. Clôturer et consolider le projet d'assainissement du chemin des Bassés.
8. Clôturer et consolider le projet de Traversée de Courroux.
9. Informations diverses du Conseil communal.
10. Divers.

Le procès-verbal est en lecture libre sur le site internet www.courroux.ch et il peut, ainsi que les documents relatifs aux points de l'ordre du jour, être consulté au secrétariat communal.

Le règlement mentionné sous point 5 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions, dûment motivées et par écrit, seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.